VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

PAR LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES DE MANUFACTURES ETABLIS DANS LE PREMIER DISTRICT AVEC FACILITES D'EAU ET DE VOIES FERREES.

VENTE DE RECEVEUR.

La Propriété, Machines, Matériel de Roulage et Bêtes de Travail, Meubles de Bureau et Immeubles, etc., de la Scierie Bien Equipée connue comme

CENTRAL MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, LTD.,

Dans Ilet 639 Borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo.

PRIVILEGE D'EMBRANCHEMENT DE VOIE FERREE AVEC LE I. C. R. R. CO. AND L. R. & N. CO. Près du Canal du Nouveau Bassin.

La Propriété ci-dessus sera vendue en son entier. Aussi MAGNIFIQUES IMMEUBLES A DEUX ETAGES POUR MANUFACTURES.

Coin des rues Howard et Dryades, bâtis sur six lots de terrains, près du Canal du Nouveau Bassin et la Gare Union.

Actuellement louée à bail à la A. J. Nelson Manufacturing Company, Limited et autres propriétés.

Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Co. Ltd.—No 100,297, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan **JEUDI, 22 AOUT 1912,** à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

PAR ET EN VERTU d'un ordre daté et signé le 13 juillet 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Company Limited, dossier No 5 et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente aux enchères publiques aux jour heure et lieu mentionnés, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré No 639, borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Perdido, deux cent quatre-vingt-dix pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur et ces à la rue Gayoso, ceux cent quarante-trois pieds dix pouces de façade à la rue Salcedo et deux cent quatre-vingt-six pieds et cinq pouces en arrière le tout plus ou moins; ainsi qu'un certain privilège d'embranchement du chemin de fer concédé par la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 20 décembre 1901 et numéroté 1021 N. C. S. Verlander No 1296 pour l'opération d'un embranchement de voie de chemin de fer sur la rue Perdido de la voie de l'Illinois Central Company à la propriété décrite ci-dessus, étant la même propriété que celle que la Central Manufacturing Lumber Company Limited a acquis par achat d'Emile C. Roehl par acte passé pardevant Edouard F. Hennigues notaire en cette ville, le 20 décembre 1904 et dûment enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans Registre 200 folio 227.

Les améliorations consistant de la scierie de la Central Mnfg Lumber Co., ainsi que toutes machines matériel roulant, bêtes de travail, meubles de bureau et immeubles de toutes et autres dépendances en un mot ci-dessus à la scierie. Le tout suivant inventaire enregistré.

2. Une certaine parcelle de terrain connue comme Propriété de l'avenue Howard de la Central Manufacturing et Lumber Co. Ltd. ainsi que les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 275 borné par les rues Rampart, Dryades et Jules et l'avenue Howard, contenant les trois parcelles de terrain étant la même parcelle de terrain décrite comme suite des différentes parcelles de propriété qui sont ci-dessous décrites à savoir:

(a) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré et mesurant trente sept pieds six pouces de face à l'avenue Howard, (autrefois Delord, sur cent trente pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté le plus proche de la rue Rampart et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(b) Un certain lot de terre situé dans ledit district et carré mesurant en mesure linéaire cinq cents pieds de face à l'avenue Howard (autrefois Delord) sur cent cinq pieds en profondeur et cent quatre pieds sur la ligne du côté opposé, et cent cinq pieds six pouces de face à la rue Rampart et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(c) Un certain lot de terre situé dans ledit district et carré mesurant en mesure linéaire cinq cents pieds de face à l'avenue Howard (autrefois Delord) sur cent cinq pieds en profondeur et cent quatre pieds sur la ligne du côté opposé et cent cinq pieds six pouces de face à la rue Rampart et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(d) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré, mesurant trente sept pieds et six pouces de face à la rue Howard (autrefois Delord) sur cent trente cinq pieds six pouces en profondeur sur la ligne du côté le plus proche de la rue Dryades et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé. Ladite parcelle de terrain étant la moitié le plus proche de la rue Dryades sur les trois lots décrits sous le titre de partage passé devant Andrew Hero Jr. notaire, en cette ville, le 21 octobre 1877.

(e) Un certain lot de terrain situé dans ledit district et carré, désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, voyer date du 9 janvier 1867 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville et vant lequel plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Dryades entre l'avenue Howard (autrefois rue Delord) et la rue Jules sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles, et le dit lot en commun avec les lots adjacents, soit l'usage d'une allée de cinq pieds de largeur plus ou moins.

Et ainsi, ces parcelles de terrain décrites comme lettres A B C D et E ont été acquises par la Central Manufacturing et Lumber Company Limited par achat de Robert H. Hackney, suivant acte passé devant John G. Eustis notaire en cette ville le 14 mars 1892, et enregistré au Bureau de Transferts de cette ville, dans le registre 141 folio 544.

4. Une certaine parcelle de terrain située dans le Premier District de cette ville et dans le dit carré No 275, borné par les rues Rampart, Dryades et Jules et l'Avenue Howard (autrefois Delord).

Ladite propriété est désignée par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage établi par Arthur De Armas député voyer de ville daté le 31 mai 1909 annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1898, et suivant lequel dit croquis et certificat d'arpentage la dite parcelle de terre mesure, en mesure américaine, cinquante neuf pieds et neuf pouces de face à la rue Dryades, cent quarante trois pieds et six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne oblique sur le côté le plus proche de la rue Jules, cent quarante deux pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur une ligne perpendiculaire sur le côté le plus près de l'avenue Howard (autrefois Delord) et vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes en largeur à l'arrière. Ledit lot B est composé de presque la totalité du lot original No 117, d'environ la moitié du lot No 116 et une petite parcelle du lot No 115 et commence à une distance de cent quarante et un pieds et dix pouces de l'angle de l'intersection de la rue Dryades et avenue Howard (autrefois Delord). Etant la même propriété que celle acquise par la Central Manufacturing and Lumber Company Limited, par achat de Lawrence Gerlinger, par acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le 10 janvier 1893 et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 148 folio 20.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, formant le coin de l'avenue Howard et de la rue Dryades ensemble avec hangar et bâtisse dans le fond maintenant louée à bail à la A. J. Nelson Mnfg Co. Ltd., ledit bail expirant le 31 décembre 1914 enregistré dans le livre des transferts 201, folio 226.

3. Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No 615 borné par les rues Poydras Perdido, White et Dupré, désigné par le numéro dix, formant l'encoignure des rues Poydras et Dupré et mesurant vingt-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds en profondeur et façade à la rue Dupré, étant la même propriété que la Central Mnfg and Lumber Co. Ltd a acquis par achat de Gerhard H. A. Thomas, d'après un acte passé pardevant Charles Schneidau notaire en cette ville, le 20me jour de juillet 1906 et enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 210 folio 50, le dit lot faisant face à la voie de L. R. & N. Co. et peuvent être utilisés comme chantier de bois.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, devant être représentée par billets du montant égale fait par ledit acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt devant être payer annuellement; les dits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec les stipulations coutumières pour l'assurance, honoraires d'avocat estimation confession de jugement, etc., le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dès pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, assumer en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912, et payer pour tous certificats requis et pour l'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Lambas, notaire en cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
Bureau 207 Bâtisse Hannen.

F. Walter Dansiger, Bussière Rouen recevers.

Delvaille, H. Théard Jno J. Reilly avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 21 22

VENTES AL'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés près des lignes de cars

succession de Mme Mary Dunne. Veuve Charles Sievers

No 100,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 24 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour présidant la Division D dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété suivant décrite à savoir:—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue De Armas contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Nord Rampart, Foucher, Beraiga, et Delachaise désigné par la lettre I sur un plan de J. O. Hasam député voyer de ville daté du 10 mars 1908 annexé à un acte devant Jeff C. Wenck notaire, le 10 septembre 1908 et mesurant ce plan vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt-six pieds un pouce six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre-vingt-dix pieds.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus désigné par la lettre J sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot I de quatre vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot H de quatre vingt huit pieds dix pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasam et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot J de quatre-vingt-huit pieds dix pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage en bois à un étage Nos 2017 et 2019 rue Foucher contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignées par la lettre "G" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne la plus près de Sud Rampart de quatre-vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre vingt-onze pieds, un pouce et six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. De l'Isle, daté du 9 février 1873 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan ce dit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rampart, la même largeur en arrière sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasam député voyer de ville daté du 10 mars 1908 annexé à un acte de vente devant Jeff C. Wenck notaire, le 10 septembre 1908 et mesure suivant ce plan, vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Rampart de quatre vingt douze pieds, trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre vingt cinq pieds, un pouce et six lignes.

Septième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même District et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre F sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot G de quatre-vingt onze pieds un pouce et six lignes sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre vingt huit pieds.

Huitième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre E sur ledit plan par Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt-huit pieds, dix pouces et deux lignes.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets avec lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devant être réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devant W. Walter Young, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acheteurs devant supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson, E. M. Stafford, W. Walter Young, Thos G. King, avocats

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Sievers et al vs le mineur Edward James Sievers.

No 101,082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C dans l'affaire sus-mentionnée la propriété suivante décrite à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, No 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté; sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième district de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rampart et Saratoga désigné sur la lettre "C" sur un plan dressé par J. O. Hasam député voyer de ville, daté du 10 Mars 1908 et annexé à un acte du vendredi de Jeff. C. Wenck notaire le 10 Septembre 1908 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot D de quatre-vingt-sept pieds, huit pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne le séparant du lot "B" de quatre vingt-six pieds, six pouces et six lignes et demi.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Le loyer étant réservé au vendeur jusqu'au pas age de l'acte de vente. Acte de vente devant W. Walter Young, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acheteur devant supporter toutes les dépenses pour certificats.

Dart, Kernan & Dart, Thos G. King avocats

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

VENTES A L'ENCAN

Garland Wolfe & Co.

AVIS DE JUDICIAIRE.

LIQUIDATION DE LA HOLLIS HAT SHOP CO.

Vente publique d'articles de modes qualité et ensemble de mobilier de magasin, comptoirs garnis, glaces, etagères, tables et autres, plusieurs formes de chapeaux, plumes d'autruches, fleurs, rubans, ceintures de fantaisie, bandes, dentelles, peaux d'oiseaux et assortiments complets de fournitures diverses pour chapeaux, signes et autre mobilier coffre fort, enseigne lumineuse électrique, etc., et comptoirs courants

No 3 TULANE ARCADE EN FACE DU THEATRE TULANE

Vente le MARDI 27 août 1912 à 11 heures du matin.

Par ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, siégeant le 12 août 1912. Dossier No 100,910

Conditions—Comptant.

GARLAND WOLFE Encanteur

Wm C. McLeod avocat pour les liquidateurs

18 août—18 25 27

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 97,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Six certaines lots de terre dans Ilet bornés par la rue Law, la Promenade Florida, les rues Hamburg maintenant Enos, et Doerra, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'Ilet No 220 de Faubourg Franklin (maintenant 1498). Les lots 11, 12 et 13 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Doerra sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hunter, maintenant Enos, sur 154 pieds, 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Surgi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier, de Adolph Lange, par acte pardevant Jos Cavillier, notaire, le 29 juin 1836.

Deuxième—Deux certaines lots de terre situés dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désignés sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire pour les numéros dix et onze, dans l'Ilet No 1296 (autrefois Ilet No 204 de l'ancien Faubourg Franklin) borné par l'avenue Franklin, les rues Enos, à trois Hamburg, Dorgenois antrefois Magazine et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Enos, antrefois la rue Hunter, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions—Comptant, les taxes dues et exigibles en 1912 devant être ajustées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. P. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Fredericks, E. T. Florance avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400 2402 2404 2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,898—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée, Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois No 2400 et 2402 avenue Louisiana, rente de la rue Howard, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le carré désigné par le No 592 entre l'avenue Louisiana et une rue Howard, Freret et Delachaise formant le côté de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds et est désigné par le No 8 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer daté du 10 septembre 1906, annexé à un acte de vente par McDermott à Weil, passé devant E. L. Weil, notaire le 2 avril 1908.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus Nos 2404 2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précité, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété susmentionnée est à proximité des lignes de cars, se loue au taux de $12 50 de chaque côté ou $25 pour le mois. Elles sont retirées du trottoir et sont grillé en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 2417 rue Howard et en arrière de la propriété susmentionnée sur un certain mouvement ou parcelle de terrain situé dans le même district et carré comme ci-dessus premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle-ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard sur une profondeur de 60 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit mouvement ou parcelle de terrain commence à une distance de 98 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds pris de l'arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf, premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être ajustées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Actes de vente devant A. Bonse J. Cusen, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth; Frank T. Echenhahn avocat pour Mme J. R. Rohm

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

---

20 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

SUR LE LOT 60x120 932-934 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

704-702 RUE AUSTERLITZ ET 3923 RUE LAUREL

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

—A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 98,199—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans la Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 1 août 1912 et signé en Cour ouverte le 8 août 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certaines lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 932 et 934 rue Valence) et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos deux et trois dans le carré borné par les rues Valence, Magasin, Bordeaux et Camp et mesure chacun trente pieds de face à la rue et environ sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations sont connues comme les Nos 932 et 934 rue Valence et comprennent un cottage double en bois contenant 5 chambres et lit de chaque côté.

2me Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 701 et 702 rue Austerlitz et le No 3923 rue Laurel situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'Ilet borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Constance et ledit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme l'encoignure des rues Austerlitz et Laurel.

Les améliorations sont connues comme les Nos 701-703 rue Austerlitz et 3923 rue Laurel et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar et un cottage simple contenant quatre à chambres et hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, la portion de crédit de chaque vente en vertus devant être démontrée par billet en billets de l'acquéreur en des acquéreurs à son ou à leurs propre ordre et par lui en par eux endossés avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus et en dessus du prix d'achat les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, et les actes de vente devant être passés pardevant Dennis J. Murphy, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs en dépôt de 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication, à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

11 août—11 18 25—sept 1 8 15

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE SANS LIMITE.

Succession de Mme Louisa Ehringer, Veuve d'Ambroise Leitz, No 96,580 Cour Civile de District, Division A.

2409 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre Première et Seconde,

Emplacement de Commerce et Résidence à Deux Etages.

—AUSSI—

Actions, Bijouterie, Diamants et toutes les Propriétés Mobilières suivant inventaire enregistré.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI 24 septembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques en vertu et suivant un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 15 août 1902 et jugement signé le 21 août 1912 par l'Hon. Fred D. King, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, actuellement absent en congé, juge de la Cour précité Division A, dans l'affaire ci-dessous mentionnée et numérotée et qui a été intentée, les propriétés mobilières et immobilières à savoir—

Premier—Trois certaines lots de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levee) Première, Deuxième et Bonnemie, désignés comme lots 3, 4 et 5, mesurant chacun 32 pieds et 3 27 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 31 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne arrière sur les profondeurs suivantes: Lot No 3 149 pieds 1/2 pouce sur la ligne du lot No 2 et 142 pieds 2 2/3 pouces sur la ligne du côté opposé; lots Nos 3 et 4 135 pieds 5 pouces et 2 2/3 pouces sur la ligne du côté opposé; lots Nos 4 et 5 135 pieds 2 2/3 pouces sur la ligne du côté opposé du lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions. Soixante-dix huit parts de capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendues en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente devant F. J. Dreyfous notaire, et aura droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus sont tous au bail fait par le décédé et chacun des bâtisses et écuries, à 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prolongation à l'expiration au taux de $35 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

B. R. Forman, avocat pour la demande.

A. D. Danziger, avocat pour la défendeur.

22 août—22 23—sept 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Mary J. Dorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98 977 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour l'homologation du compte final présenté par Charles H. Wermouth exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.

16 août—16 20 25

Succession de John Bulovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,102—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Veuve J. Bulovich exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. A. Rohm, avocat.

14 août—14 19 23

Succession de Albert Washington et épouse Agnes Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,320 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par John Washington, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier — Lyle Saxon, avocat.

15 août — 15 20 25

Succession d'Adam Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100 971. — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Reuther, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — A. D. Danziger avocat.

20 août—20 24 29

Succession de Edmund J. Wheelahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 101,275—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Averia E. Thayer veuve administratrice de Edmund J. Wheelahan, administratrice de cette succession, ne serait pas